CASTRO, AFFONSO DE
RESUME HISTORIQUE DE L'ETABLISSEMENT PORTUGAIS A TIMOR, DES US ET COUTUMES DE SES HABITANTS.

XXII:-
570

PERPUSTAKAAN NASIONAL
REPUBLIK INDONESIA

QP CARD 10

XXII 2 -
570

PERPUSTAKAAN NASIONAL
REPUBLIK INDONESIA

QP CARD 10

PERPUSTAKAAN NASIONAL RI.
Tanggal : 15 Maret 2012
No. Induk : 20958/PN-MUSEUM/'12
BIB - ID :
Beli / Hadiah : Ex. Museum
281080

RÉSUMÉ HISTORIQUE

DE

L'ÉTABLISSEMENT PORTUGAIS À TIMOR,

DES US ET COUTUMES DE SES HABITANTS

PAR

LE GOUVERNEUR DE LA POSSESSION

AFFONSO DE CASTRO.

Du grand pouvoir que nous avons eu autrefois dans l'archipel Indien, de ces possessions immenses et magnifiques dans la Malaisie, il ne nous reste qu'une partie de l'île de Timor et encore n'est-ce que par miracle qu'elle soit restée sous notre domination. Abandonnée à elle même sans ressources, sans force, sans communication avec la métropole, cette colonie a vu toujours le drapeau Portugais arboré dans les modestes forteresses qui défendent la côte du nord de l'île.

Les efforts de la compagnie Hollandaise, les terribles soulèvements des indigènes ont mis parfois cette possession à deux doigts de sa perte; mais il parait que la Providence veillait sur nous, car de toutes ces luttes, de toutes ces difficultés nous sommes sortis vainqueurs! On nous a arraché une grande partie de ce que nous possédions, mais on n'a pas pu nous dépouiller complètement du patrimoine que nous avons herité des Castros et des Albuquerques.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

BAT. GENOOTSCHAP VAN K.E.N.W.

Comme si la Providence, dans ses impénétrables desseins, avait décidé que dans toutes les parties du monde où le drapeau des quines avait dominé, il resterait au moins un petit coin, une muraille en ruines, une plage presque déserte où ce drapeau flotterait au vent, rappelant ainsi aux générations à venir les faits surhumains de la petite nation Portugaise, qui a etonné le monde.

Cet empire d'orient etait trop étendu pour que nous pussions le garder longtemps. Notre ambition n'a pas eu de limites, le monde nous paraissait petit pour nous étendre; pas de parage qui échappât à nos navigateurs, les quines dominaient les mers; mais en peu de temps affaiblis, fatigués par un si grand effort nous sommes tombés dans la lassitude, et en manquant d'énergie pour défendre ce que nous avions acquis, nous avons laissé des nations rivales se partager le riche héritage de nos ancêtres.

Timor a échappé en partie aux convoitises des vainqueurs. De plus grandes richesses ont attiré sa convoitise, et le drapeau des quines à rencontré une plage pour flotter au vent, et montrer que jusqu'à l'extrême orient Portugal avait étendu son bras robuste.

Mais après une si grande catastrophe notre devoir nous commandait une sérieuse application à améliorer ce qui nous restait pour nour indemniser des pertes que nous avions supportées.

Mais des complications de différente nature, des guerres étrangères, des luttes fratricides, des difficultés de tout ordre ont rendu impossible l'accomplissement de ce devoir. Plus tard, à la fin de toutes ces luttes il était temps encore pour le Portugal de traiter comme un tendre père ses fils épars sur la surface de la terre; mais alors nos hommes d'état ont manqué de l'énergie nécessaire; ils ont méconnu les vrais intérêts de la nation; l'abandon des colonies, qui pouvait être justifié jusqu'à un certain point dans les temps calamiteux, ne peut après ce temps s'expliquer par des raisons plausibles.

La responsabilité d'un tel abandon pèse sur les hommes qui n'ont pas compris que le Portugal ne peut jouer un rôle de

quelque importance sur la scène du monde, que par ses colonies. Puisse l'état de misère auquel nous sommes arrivés être un aiguillon, qui donne aux pouvoirs publics plus d'ardeur pour les questions coloniales.

J'espère que ces questions seront bientôt à l'ordre du jour, et que l'opinion publique, qui jusqu'ici les a traitées avec une si grande indifférence, les traitera avec le même zèle qu'il apporte dans les questions politiques du moment.

Dans ces circonstances il me paraît à propos de donner une notice sur l'île de Timor, si peu connue, et sur laquelle on ne rencontre que des écrits bien rares, et encore ne renferment-ils rien qui puisse et doive intéresser le public.

J'ai longtemps représenté Timor à la chambre législative et dans toutes mes recherches je n'ai jamais rencontré un écrit, qui pût satisfaire ma curiosité. J'ai été sécrétaire de la négociation diplomatique avec la Neêrlande sur la délimitation et l'échange de territoires à Timor, et après avoir lu un nombre incroyable de dépêches, des documents diplomatiques, des mémoires, et des ecrits d'une grande antiquité ma curiosité n'a pas été non plus satisfaite. Aucun de ces documents là ne me disait comment se gouvernait la société Timorienne, aucun ne me mettait au fait des us et des coutumes, aucun ne me disait comment fonctionnait le mécanisme gouvernemental, aucun ne me disait ce que c'était que notre domination ici.

Dans cet écrit je tâche de combler ce vide, et avec ces éclaircissements et ce qui est écrit par de meilleurs plumes que la mienne, un écrivain curieux pourra un jour écrire l'histoire de notre établissement à Timor, ce qui sera d'un grand avantage, non seulement pour les hommes qui sont chargés des affaires d'outre-mer, mais pour ceux qui viendront gouverner cette colonie.

Le travail que je présente n'a pas la prétention d'être un mémoire historique. Il n'est pas recommandable par la forme, et

s il vaut quelque chose, c'est par la nouveauté des matières.

Il est possible qu'un jour au sein de ma patrie, reposé de tant de fatigues et jouissant d'une bonne santé, que l'insalubrité de Dilly m'a ruinée, il est possible, dis-je, que j'écrive quelque chose sur notre établissement de Timor, mais maintenant ni ma santé, ni les affaires me permettent de faire un travail sérieux et littéraire sur cette île de la Malaisie, qui mérite de la part du Portugal des marques d'un intérêt sérieux.

Timor, une des îles de la Malaisie dans la mer et dans l'Archipel de la Sonde, entre l'océan Indien et la mer des Moluques est située entre 8° 30′ et 10° 30′ de lat. S. et entre 121° et 125° de long. E. On calcule son étendue de l'est à l'ouest à 450 kilomètres ou 90 lieues, et sa largeur à 120 kilomètres ou 24 lieues. Sa population, selon Buchelet, est estimée à un million d'habitants, ce qui donnerait 18 habitants par kilomètre carré, et selon le capitaine de corvette Mr. Jurien de la Gravière la population de l'île serait de cinq cent mille habitants, ce qui donnerait 9 habitants par kilomètre carré.

Ni l'un ni l'autre de ces calculs ne reposent sur des données de quelque mérite. Ces chiffres n'ont qu'une valeur conjecturale; le Gouverneur de Timor, le Resident Hollandais de Koupang ne sont pas mieux renseignés que les écrivains mentionnés, et je crois que nous vivrons encore longtemps dans la même ignorance.

Il est impossible d'obtenir des rajahs de Timor, même de ceux qui sont les plus obéissants, je ne dis pas le chiffre exact, mais même approximatif de la population; et l'on comprend que sans eux il n'est pas possible de savoir le nombre des habitants de Timor. Tout ce qu'on dira sera hasardé, et ni le chiffre de Mr. Buchelet, ni celui de Mr. de la Gravière ne méritent quelque confiance.

Les Portugais, établis à Timor donnent à leur tour le chiffre de 400,000 âmes; mais comment savent-ils cela? sur quoi se

fondent-ils? Des conjectures, et rien que des conjectures à ce sujet.

J'ai dit autrefois dans un rapport au gouvernement et en m'appuyant sur l'assertion des Portugais établis à Timor que la population actuelle se montait à 400,000 mil âmes; mais aujourd'hui je suis convaincu que ce nombre est très exagéré, étant cependant loin d'admettre que l'île de Timor soit suffisamment peuplée.

Il y a quarante sept royaumes sous notre domination, savoir: Ambeno, Allas, Atsabe, Bibiluto, Bibico, Barique, Balibo, Boibon, Bibissuço, Lairichi, Laiman, Lailaco, Lova, Lutubaba, Deribate, Dailor, Dóte, Tunar, Tuilacar, Taturó, Tatumartó, Toulan, Hîra, Hermèra, Lacló, Laicare, Latcia, Lucluta, Limian, Liquiçà, Laclubar, Luca, Manatuto, Motahes, Manufáe, Mahubo, Okussi, Raimeau, Larau, Suai, Sauiro, Turiscae, Sutuluro, Venilale, Viqueque, Vemasse (*).

De ces royaumes il y en aura peut-être 28 qui pourront mettre en armes, terme moyen, 500 à 600 hommes: or on doit admettre que 600 autres seront occupés aux travaux des champs, et à la garde du royaume etc, en supposant que les vieillards et les enfants soient en nombre presque égal à celui des adultes, nous aurons pour chacun de ces royaumes 2,400 personnes. Je crois ne pas exagérer en supposant que dans chaque royaume il y aura 1500 femmes, parce que les femmes sont ici en plus grand nombre que les hommes, et par ce calcul nous arrivons à 3,900 âmes dans chacun des 28 royaumes, ou 112,200 pour tous les 28. Il nous reste 19 royaumes qui ne contiendront que 800 personnes chacun, ce qui fait 15,200, et ceci joint au premier nombre, donne pour tous les royaumes 127,400 âmes, ou 128,000 en chiffre rond.

(*) Ceci était écrit, avant que le royaume de Moubara a passé sous notre domination, ce qui peut augmenter la population de 3 à 4 mille âmes.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Il est vrai qu'il y a des royaumes très peu connus, et dont la population peut être considérable, mais bien que l'on fasse un calcul très avantageux on ne pourra arriver qu'a 150 mille âmes.

En supposant que les possessions des Hollandais à Timor aient la même population, ce qu'on ne saurait admettre, parceque la partie orientale est plus peuplée que la partie occidentale, nous aurons le nombre de 300,000 pour toute l'île, ce qui est loin des calculs de M. de la Gravière, et plus loin encore de ceux de Buchelet.

Mais tout ceci ne se base que sur des conjectures, comme j'ai dit; et je suis loin de considérer mes calculs comme vrais; je ne les présente que pour montrer l'exagération des deux écrivains mentionnés.

Ce n'est pas mon intention d'écrire l'histoire de notre établissement à Timor, et je n'en dirai que très peu de mots.

Ce fut dans l'année 1561 que les Dominicains s'établirent à Solar, et passant de là à Timor, où ils rencontrèrent un peuple docile et prêt à recevoir les principes de notre sainte religion, ils travaillèrent avec tant de zèle, que dans l'année 1640 nous eûmes déjà à Timor 22 églises et une mission servie par dix missionnaires. Dans les premières années de leur établissement, ils dirigèrent non seulement le spirituel, mais aussi le temporel, et il parait qu'il y a eu un gouverneur nommé par le superieur des Dominicains. Le Vice-Roi de l'Inde a mis un terme à cet état de choses en nommant un gouverneur de Timor et Solar.

Nous ne suivrons pas les differents gouverneurs dans leurs administrations, ce qui nous conduirait trop loin, puisque nous ne rencontrons pas aucun évènement important jusqu'en 1719.

Mais dans cette année 1719 de graves événements ont mis en péril notre domination dans l'île, et il me parait utile d'en dire quelques mots.

La plupart des rajahs de l'île formèrent alors une ligue pour

anéantir les chrétiens et faire disparaître la domination Portugaise. Voici quelques détails; les rajahs réunis, ont tué un chien blanc et noir, appelé Sévo, puis se perçant eux mêmes dans le côté gauche de la poitrine, ils ont mélangé leur sang avec celui du chien, ont trempé dans ce sang une épée, qu'on dit exister encore dans la maison de la menace, ont bu tous ce sang, et juré sur l'épée de se secourir les uns les autres pour exterminer les blancs. Ce n'est pas tout; quelques chrétiens sont tombés sous leurs coups; ils ont tué et mangé des buffles, ont consulté les entrailles des poulets, accompagnant tous ces préparatifs de répugnantes et horribles cérémonies que nous ne mentionnerons pas.

Toutefois l'exécution de leurs projets infernaux fut ajournée.

Sous le gouverneur Antonio d'Albuquerque, un grand nombre de rajahs ratifièrent le pacte de 1719, attaquèrent notre camp, y mirent le désordre, tuèrent les deux prêtres Manuel Rodrigues et Manuel Vieira, et brûlant des églises et profanant les vases sacrés, se livrèrent à des actes d'une grande férocité.

La révolte s'étendit jusque dans les royaumes jusque là restés fidèles; notre domination allait périr lorsque à Larantuka l'arrivée du nouveau gouverneur Antonio Luis Macedo changea le face der affaires.

Il sut pacifier differents royaumes, organiser une armeé et battre complètement les rebelles, qui n'avaient pas voulu profiter de l'amnestie promise à ceux qui viendraient lui renouveler le serment d'obeissance.

Tel fut l'état des affaires jusqu'en 1731, époque funeste où notre domination courut les plus grands dangers.

" Le germe de la révolte n'avait pas été tout-à-fait éteint, et c'est à l'époque dont nous parlons, qu'elle a produit ses funestes résultats.

Le plan des rébelles était de secouer le joug Portuguais, de rétablir les trois empires de Senobay, la Menace (?) et Nayale,

et de ne reconnaître comme maîtres que les trois chefs de ces maisons.

Toutes nos places de la côte, qui jusqu'alors avaient resisté aux rebelles, étaient tombées maintenant aux mains des séditieux, excepté Lifau et Manatuto. Le gouverneur, qui se trouvait dans cette dernière place, la défendit contre 15 mille hommes, qui l'assiégeaient. Après 85 jours de siège, il en sortit pour se rendre à Lifau, afin de ne pas assister à une capitulation inévitable.

De toute notre domination à Timor il ne nous restait donc que le petit espace où se trouvait la capitale de notre établissement, et les circonstances étaient telles qu'elle n'était pas en mesure de soutenir les attaques vigoureuses du siège.

Les forces, qui défendaient Lifau, étaient trop minimes et mal composées. Il n'y avait pas une seule compagnie de troupes régulières; les privations y étaient extrêmes.

Les assiégés n'avaient pour nourriture que des racines, des feuilles et des os de chevaux pulverisés.

Dans ces tristes circonstances on avait pris la résolution d'embarquer tous les bagages, l'artillerie, d'incendier la place, de l'abandonner ainsi aux ennemis, et d'aller établir la capitale dans un endroit plus sûr. Heureusement l'arrivée à Lifau du gouverneur nouvellement nommé, Pedro de Rigo Barreto da Gama changea le cours des affaires. Il ravitaille la place, met à la voile pour Manatuto, se rapprochant ainsi de Dilly, où se trouvaient les chefs de la révolte; c'est là qu'il veut entamer des négociations pour la paix.

Arrivé à Manatuto qui se défendait encore, le gouverneur anime par sa présence la garnison, jette des renforts dans la place, la met en état de résister longtemps aux efforts des rebélles, envoie à Dilly le Père Manuel de Pilar, religieux très respecté par ses vertus, pour s'entendre avec Francisco Fernandes Varella, capitaine-major et lieutenant supérieur de Servian, qui se trouvait à la tête de la rebellion.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Comme les négociations traînaient en longueur, le gouverneur impatienté part de Manatuto pour Lifau, où sa présence était nécessaire. Mais en passant non loin de Batugadé et voyant l'abandon dans lequel les revoltés avaient laissé cette la place, il prend une résolution téméraire, pensant bien que dans certaines circonstances la témérité c'est la prudence. Le gouverneur descend à terre et envoie l'ordre à D. Lourenco da Costa, commandant du camp des revoltés, de venir immédiatement à sa rencontre, de lui rendre la place, revendique en sa qualité de gouverneur nouvellement nommé et de représentant du roi le serment d'hommage et ajoute qu'il vient réparer les injustices qui ont donné lieu à la revolte. Da Costa obéit, vient avec sa suite au devant du gouverneur, demande à lire la lettre patente de nomination du gouverneur, lui rend la place et prête le serment de fidéliré. Cet évènement désorganise la révolte, Da Gama en profite, poursuit ses plans et peu à peu l'anéantit soit par les armes ou par des négociations, soit par naître la discorde habilement semée entre les rebelles.

Au 19 Septembre de la même année nous étions délivrés du grand danger qui venait de nous menacer, bien que la révolte ne fût pas encore tout-à-fait vaincue. Varella se maintenait encore avec le secours du royaume de Vemasse; mais le 16 mars de 1732 la paix fût conclue, et tous les révoltés déposèrent les armes.

Nous passerons sous silence les usurpations des Hollandais à cette époque, et les révoltes qu'ils excitaient entre les rajahs, qui nous étaient soumis. Tout le monde sait comment les Hollandais, par leurs intrigues, et par des traités faits au nom de la Compagnie avec les rajahs, nos vassaux nous ont pris une moitié de l'île de Timor, dans laquelle ils ne possédaient de droit que le petit espace de Coupang.

Nous ne parlerons non plus des fréquentes révoltes de peu d'importance, qui ont suivi les évènements de 1732, ni de l'empoisonnement du gouverneur Dionisio Gonsalves Galvao Re-

bello par Francisco Harnoy, d'Antonio da Costa, de Quintino da Concisçao et Lourenço de Mello, du rigoureux siége mis devant Lifau par Francisco Harnoy, de l'état déplorable dans lequel se trouvait le parti royal, de la persécution des missionaires, des profanations commises par les revoltés, du manque d'accord et d'énergie du gouvernement par *interim*, confié à un moine; nous allons parler de l'abandon de la capitale dans l'année 1769.

Antonio Fozé Telles de Meneges, nommé gouverneur de Timor et de Solor, arrivé à Timor dans le courant de l'année 1769, trouva la possession dans un état déplorable. La place de Lifau souffrait encore un rigoureux siège et n'ayant pas de communications avec l'intérieur du pays, on craignait que la famine ne l'obligeât à capituler devant les hordes sauvages de Francisco Hornoy.

Entreprendre une campagne contre les révoltés c'était impossible, parce qu'il n'y avait dans la place que 1200 personnes, y compris les femmes, les vieillards et les enfants. La troupe dont le gouverneur disposait était irrégulière; d'ailleurs il ne fallait pas compter sur les secours des provinces restées fidèles, par ce que Lifau, étant rigoureuserment assiégée, ne pouvait communiquer avec quelques uns de ces royaumes que par mer.

Dans ces circonstances le gouverneur prend la résolution d'abandonner la capitale. Il y avait dans la rade les navires St. Vincent et St. Roza, venus de Macau; c'est dans ces navires et dans des Pros de la place que le gouverneur fait embarquer toute l'artillerie, tout le bagage, tout le materiel de guerre, et tous les habitants; puis dans la nuit du 11 Août 1769 il fait mettre le feu à la ville, et part dans la direction de l'Est. En passant en face de Batugadé il s'y arrête, met des renforts dans la place, et vient jeter l'ancre dans le port de Dilly le 10 Octobre 1769.

Le déplacement de la capitale, que nous ne pouvons pas laisser de regarder comme un événement trés fâcheux par les

motifs qui l'ont causé, a été cependant très-avantageux à l'avenir de la colonie, parce que Dilly est le seul port de l'île de Timor, où les grands navires soient à l'abri des dangers de la tempête. Tous les autres, Lifau, Okussi, Batugadé, Manatuto, Loga et même Conpang, ne sont que des ports ouverts; à tous les vents; celui d'Alopupo, qui est très-sûr, ne peut donner entrée qu'à de petits navires.

Depuis l'abandon de Lifau, notre domination n'a plus couru risque de se perdre. Il est vrai que divers soulèvements partiels ont eu lieu, que presque tous les Gouverneurs ont eu des guerres à soutenir, que quelquefois les troupes de la colonie ont été mises en déroute, mais la révolte n'a jamais pu embrasser tous les royaumes. Aucun de ces soulèvements n'a pris un caractère aussi terrible que ceux de 1731 et de 1769. Du temps du Gouverneur Jozé Maria Marques une révolte a éclaté dans un des faubourgs de la place, et du temps du gouverneur Luis Augusto d' Almeido Macedo les révoltés sont venus jusque sous les murs de la capitale; mais malgré tout cela notre domination n'a plus été en péril. Quand on échangeait des coups de fusil tout près de Dilly, de tous les points de l'île accouraient des forces, commandés par les rajahs, venant eux-mêmes au secours de la place.

Mais conclurons-nous de cette apparente sécurité, que notre empire soit fortement établi ici? Ne nous trompons pas. Notre empire sur cette île n'est qu' une fiction. Le gouverneur de Timor ne gouverne réellement qu'à Dilly, à Batugadé et à Manatuto. Dans tout le reste de la Possession ce sont les rajahs ou les Datto's qui règnent, et le gouverneur n'a pas les forces nécessaires pour déposer ces autorités et pour faire exécuter les ordres, ainsi qu'il veut qu'ils soient exécutés.

Les royaumes jouissent d'une certaine indépendance, qui rend l'administration presque impossible. L'unité politique n'existe pas à Timor, la centralisation y est inconnue. Chaque royaume

se gouverne selon ses us et coutumes et ses anciennes traditions. Les liens de la religion n'attachent pas ces peuples au Portugal, et la souveraineté nous coûte beaucoup de chagrins, pour ne pas dire, d' humiliations.

Nous laissons aux rajahs l'administration de la justice, nous les laissons appliquer la peine capitale, et le peuple, que nous disons protéger, est foulé, tourmenté, spolié par de petits tyrans sur lesquels le gouverneur n'a pas assez d'autorité.

La protection du Portugal n'est qu'un mot illusoire, car le peuple souffre aujourd'hui ce qu'il souffrait avant notre arrivée dans ce pays!

Celui qui étudie de près cette possession, celui qui voit ce peuple, ne peut s'empêcher d'élever la voix pour blamer ce Protectorat, qui s'exerce depuis trois siècles, et qui n'a pas su arracher ces peuples à la barbarie.

Devant les nations civilisées, devant l'humanité, nous sommes responsables du triste état où se trouvent ces peuples, dont nous nous sommes établis les dominateurs.

Notre devoir nous commandait de mettre tout en oeuvre pour la civilisation de ces peuples, et, il faut l'avouer, jusqu'ici nous n'avons pas fait les efforts nécessaires pour y parvenir.

La mission est presque abandonnée; elle ne se compose que de deux missionnaires, qui, soit par paresse, soit par manque de santé, ne sortent pas de la capitale, laissant dans les ténèbres du paganisme des milliers de malheureux, qui vivent dans la pratique de ridicules superstitions.

L' administration du temporel est presque dans le même état que le spirituel. On a laissé le gouverneur sans force, sans moyens, sans employés capables de le seconder dans ses fonctions administratives.

Notre domination a été soumise jusqu'ici à l'arbitraire des rajahs. Que demain paraisse un chef plein de courage, actif, intelligent et entreprenant, que le pacte de 1719 se renouvelle et

notre domination ne pourra plus se maintenir. Quand même tous les défenseurs du drapeau national seraient des braves, ils ne pourraient résister à des milliers d'indigènes, non plus armés de zagaies, mais de fusils; ni aux privations, ni aux efforts d'un peuple soulevé par le fanatisme.

Je ne crains pas qu'une si horrible hypothèse se réalise; mais je voudrais voir établir fortement notre domination et employer tous les moyens possibles pour civiliser ce pays.

On ne peut pas se passer de l'élément indigène pour gouverner la colonie. Celui qui l'essaierait s'en repentirait dans peu de temps, parce qu'il lui serait impossible de faire un pas. Mais je voudrais qu'on mît fin à l'indépendance presque absolue des royaumes, en ôtant aux rajah's et aux Datto's l'administration de la justice, en les forçant à n'être plus qu'une sorte de maires électifs, avec des attributions un peu plus larges que celles que leur donne le code administratif.

Terminons ici le résumé historique de Timor, et parlons des us et coutumes de ses habitants.

ORGANISATION.

L'Ile de Timor est divisée en royaumes d'une étendue et d'une population plus ou moins grandes. Les royaumes sont divisés en *Succo's*, lesquels se composent d'une ou de plusieurs tribus, qui en déterminent l'importance.

Les royaumes sont gouvernés par des chefs (colonel-roi ou colonel-reine). Les *Succo's* sont gouvernés par des Datto's (aristocrate). Le colonel-roi a dans chaque *Succo* un officier de son choix, qui reçoit les ordres du roi et les communique aux Datto's.

Les officiers du royaume sont: le lieutenant-colonel du royaume, le maître-de-camp (capitaine), le sergent-major du

PERPUSTAKAAN NASIONAL

royaume, le capitaine du bourg, le major de la garde, le lieutenant et le sous-lieutenant. Il y a encore le capitaine du Succo, le lieutenant et le sous-lieutenant.

Les rois sont élus par les officiers et les Datto's parmi les descendants de la maison royale. S'il y a des fils, l'aîné est élu. Si l'aîné est incapable, le cadet (masculin ou feminin) est élu. S'il n'y a pas de descendants, directs ni collatéraux du roi, l'élection doit tomber sur le lieutenant-colonel ou sur un membre de sa famille; si la maison du lieutenant-colonel est éteinte, on doit choisir dans la maison du maître-de-camp, et si cette maison n'existe pas, on choisit dans celle du sergent-major ou de quelque Datto puissant.

L'élection du roi, pour être valable doit être confirmée par le gouverneur de Timor, lequel donne à l'élu, au nom de Sa Majesté, le grade de colonel. Ce grade a beaucoup d'importance pour les Timoriens.

Si l'élection tombe sur une femme, et que celle-ci a obtenu la confirmation et le grade de colonel, on fait l'élection d'un Régent, également confirmée par le gouverneur, qui en même temps lui donne le grade de colonel.

Presque toujours le Régent appartient à la famille d'un roi, mais on peut élire un Datto ou un officier. Le principe d'hérédité est donc adopté pour l'élection des rois, mais pas pour celle des régents.

Il y a des royaumes dont le Régent n'a que le grade de lieutenant-colonel, ce qui arrive ordinairement quand le Régent n'est pas de la maison royale.

Outre les officiers du royaume, nommés par le colonel-roi, il y a encore des officiers d'infanterie, nommés par le gouverneur de Timor. On donne ces nominations à des hommes, qui rendent des services au gouvernement, ou à la place, comme on dit ici.

Les officiers d'infanterie ne se mêlent en aucune manière aux

affaires d'administration interne du royaume, et leurs fonctions se bornent à accompagner le roi et à commander les forces armées dans les guerres.

La véritable autorité dans les royaumes est entre les mains des Datto's, qui se disent seigneurs de la terre, et les affaires, que le roi peut décider sans réunir les Datto's en conseil pour entendre leur opinion et la suivre, sont en petit nombre, parce que le roi est obligé d'exécuter les décisions prises par le conseil des Datto's. On peut très-bien dire que les royaumes de Timor ne sont que des républiques aristocratiques, ayant un chef héréditaire, mais qui doit être confirmé par le vôte des grands.

Le lieutenant-colonel du royaume reçoit les ordres du roi et les expédie. Le maître-de-camp accompagne les forces en marche et les commande. Le sergent-major substitue le lieutenant-colonel, et les officiers de la garde commandent la garde du roi.

Justice. — La justice est administrée par les Datto's, chefs de *Succo's;* mais à la rigueur ils ne peuvent exécuter l'arrêt sans la confirmation du roi. Il y a pourtant un grand nombre de royaumes où les Datto's font appliquer la peine, qu'ils ont prononcée sans en donner connaissance au roi.

Pénalité.—Presque tous les crimes doivent être punis de mort; mais aussi presque toujours la peine peut se commuer en une amende. Aussi le condamné qui a de la fortune, soit par lui-même, soit par sa famille, a bien raison de ne point s'effrayer de la rigueur des lois.

Cet usage de racheter les peines nous le rencontrons aussi chez les Francs et chez presque tous les peuples barbares, qui ont envahi l'empire romain.

Le vol dans la maison d'autrui, quel que soit l'objet volé, est puni de mort. Le vol d'un cheval, d'un porc, d'un buffle, d'un mouton est puni de mort.

On inflige aussi la peine capitale à celui qui enlève une personne, crime très-frequent à Timor, où les esclaves ne sont pour

la plus grande partie que des personnes enlevées dans un royaume par des habitants d'un autre royaume éloigné.

Le voleur de fruits, de légumes, de céréales, s'il est pris en flagrant délit, est mis à mort. Il y a des royaumes (ceux qu'on appelle *Calades*) où l'on empale les condamnés à mort; dans les autres (ceux qu'on appelle *Tiracos*) on leur coupe la tête.

Le Timorien peut faire justice lui-même sur le voleur pris en flagrant délit; mais il doit tout de suite faire part au roi de ce qui est arrivé, et produire les preuves qui montrent que l'homme tué ait commis le crime. Si les preuves sont bonnes, le roi fait trancher la tête au cadavre, laquelle est exposée dans un lieu public à côté de l'objet volé. Si c'est un animal qui a été volé, une partie de l'animal est mise à côté de la tête du voleur.

L'assassin peut racheter la peine capitale par une amende, et en donnant aux parents du mort un homme pour les servir.

Celui qui force une femme est mis à mort, mais s'il paie ce que les parents de la femme exigent, il est mis en liberté.

Il y a très-peu de cas où la peine ne puisse être rachetée. Un de ces cas, c'est l'adultère commis avec la femme d'un roi, ou le viol d'une de ses filles.

Religion. — La religion chrétienne n'a pas fait de très-grands progrès dans l'île de Timor; de véritable culte il n'y en pas de connu dans ce pays. Il y a beaucoup de Timoriens qui se nomment chrétiens, mais qui ne connaissent pas les plus simples vérités du christianisme, et qui suivent les pratiques du paganisme. Les Timoriens admettent l'existence d'un Etre suprême élevé au dessus de toutes choses, mais ils n'ont que des idées très-confuses de sa puissance et de ses attributs. Ils adorent des idoles, et ces idoles sont tout ce qui leur est mystère, ou ce qui a un prestige parmi eux.

Il y a des royaumes dont les autorités ont le caractère du sacerdoce. Celui qui l'exerce est appelé *roi pomale* et est élu

par le peuple. Dans d'autres royaumes il n'y a pas de *rois-pomales*, mais il y a un Datto, nommé *Datoluli*, et qui fonctionne comme *roi pomale*. Le Datoluli transmet à ses fils sa dignité, mais s'il n'a pas de descendants, on élit un Datoluli d'entre les Datto's.

La cabane où sont les idoles s'appelle *Pomale*, et on donne le même nom à toutes les idoles, qui ne sont ordinairement que des épées, des zagaies, un mouchoir enveloppant différentes racines, de l'or, etc. Le ministère du Datoluli se réduit à adresser des prières aux idoles, à faire des offrandes de bêtes et d'arèque à la divinité, et à consulter les entrailles de poulets et de petits chiens, qui sont immolés dans les occasions solennelles.

Mariage. Avant de passer à la description des cérémonies du mariage, je dirai que le divorce est permis, et que le mari et la femme ont la même liberté de se séparer.

Je dirai aussi que la femme timorienne n'est pas enfermée, comme il arrive dans presque tous les pays de l'orient. La femme timorienne jouit d'une grande liberté, est chargée du ménage, et laboure les champs.

Les peuples de Timor ont deux espèces de mariage, le *haafóli* (*barlogue* en portugais créôle) et le *cabin*.

Quand le fiancé dote les parents de la fiancée, ou quand celle-ci dote les parents du fiancé, le mariage s'appéle *haafóli*. Quand il n'y a pas de dot, le mariage s'appelle *cabin*.

Celui qui donne la dot, reçoit chez lui la personne qu'il épouse.

Si les parents d'une fille s'opposent au mariage, le prétendant en appelle au roi, et celui-ci, réunissant les Datto's, leur expose l'affaire, et si le jugement porte l'approbation du mariage, les parents sont obligés de céder la prétendue au jeune homme.

Lorsqu' une fille est demandée en mariage, et que ce mariage soit approuvé, les parents et les amis du fiancé se rendent chez lui au jour fixé pour la demande officielle. Le fiancé et ses amis

et parents se mettent en marche à la file, et se dirigeant sur la maison de la fiancée, ils portent des paniers faites de feuilles de palmier, qui s'appelent *copé*, remplis de bétel, d'arèque et de chaux, le tout recouverts de fleurs. Dans un de ces paniers se trouve l'anneau nuptial, ou bague de mariage.

Quand le cortège est arrivé près de la maison de la fiancée, il est accueilli, complimenté par les parents de celle-ci; on accepte les *copés* et le cortége est invité à entrer. Alors un des parents du fiancé fait la demande en mariage, et en éludant une réponse positive, les parents de la fiancée fixent le jour auquel ils se rendront chez le fiancé pour lui porter leur réponse.

On offre le bétel et l'arèque et le cortège se retire.

Au jour fixé les parents et les amis de la fiancée se trouvent chez elle, et se rendent ensuite à la maison du fiancé, en jetant de hauts cris. Ils portent un sac, fait d'un fichu de coton, qu'on appèle *hakhalo*, contenant du bétel, de l'arèque et de la chaux, surmontés de fleurs. Les choses se passent ici comme dans la maison de la fiancée, et après qu'un des parents de celle-ci a donné la réponse à la demande en mariage, le jour de la noce est fixé.

Ce jour arrivé, les parents et les amis du fiancé si réunissent de nouveau chez lui, et l'accompagnent en criant, en chantant, en dansant jusque devant la porte de la fiancée; alors tout le monde s'assied, et on envoie quelqu'un dire à la fiancée que le futur époux est là. Alors les parents de celle-ci viennent recevoir le cortège et l'invitent à rentrer. Ensuite l'on cause et l'on danse jusqu'à la nuit, heure à laquelle le repas commence; ce repas consiste en viandes rôties, du buffle, du porc et du mouton, le tout en énorme quantité. On boit beaucoup d'eau-de-vie et une boisson fermentée de palmier, qu'on nomme *tuaca*.

La fiancée n'assiste pas au répas et le fiancé n'y reste que très-peu de temps. A une certaine heure il se rétire pour aller coucher avec la fiancée. Le lendemain la jeune mariée est pre-

sentée aux convives, qui lui font beaucoup de compliments et prodiguent leurs conseils aux jeunes époux.

Ces fêtes durent quelquefois jusqu'à trois jours; lorsqu' elles sont finies le monde se retire, après avoir fixé le jour auquel les époux se rendront chez les parents de l'époux.

Ce jour arrivé, les époux vont, suivis d'un grand cortège chez les parents de l'époux, où se répètent les fêtes, comme nous les avons décrites.

Quelques jours plus tard les époux commencent à faire leurs visites de cérémonie, et dans toutes les maisons où ils vont il y a des fêtes.

Dès qu'il n'y a plus de ces visites à faire, tous les invités à la noce s'associent pour donner une grande fête aux nouveaux mariés, et cette fête est la fin des cérémonies du mariage, qu'on nomme *haafóli*.

Dans le cas de mariage qu'on nomme *cabin*, les mêmes fêtes peuvent avoir lieu; mais comme le *cabin* est proprement le mariage entre gens pauvres, les fêtes sont plus mesquines; souvent même il n'y en a pas du tout.

Le Timorien ne peut pas faire *haafóli* ou *cabin* avec plus d'une femme, mais il peut avoir des concubines autant qu'il en désire.

Les concubines ne peuvent pas demeurer dans la même maison avec la femme *haafíli* ou *cabin*, et les droits des fils à l'héritage de leur père sont très-différents pour les fils de la femme *haafóli* ou *cabin* d'avec ceux pour les fils des concubines.

Le tiers des biens paternels appartient aux fils des concubines, les deux autres tiers aux fils de la femme légitime.

Les femmes légitimes s'appellent encore *humanáe:* les concubines s'appellent *fécundi*.

A la mort du père, le fils aîné administre les biens; mais si celui-ci quitte la maison paternelle pour épouser une femme, ou s'il va s'établir dans un autre royaume, ou s'il veut se séparer des siens, pour quelque motif que ce soit, il perd cette administration, qui passe au second fils.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Mais si le fils aîné se marie et que sa femme vienne habiter sous le toît paternel, il ne perd pas l'administration des biens.

Si un autre des fils se marie, il reçoit une partie des biens de son père; mais il est obligé de quitter la maison paternelle.

Classes sociales. — La société timorienne se compose de trois classes différentes; savoir: 1° Les Datto's et les officiers, 2° le peuple et 3° les esclaves.

Esclavage. — Il y a à Timor des esclaves proprement dits et une espèce de serfs de la glèbe, qu'on nomme *lutuum*. Les premiers peuvent être vendus; mais non les seconds.

Tous les Timoriens ont la permission de tenir des esclaves; mais seulement les rois et les puissants Datto's, ceux qui descendent des rois, ont le droit d'avoir des serfs.

L'esclavage de la première sorte est entretenu par des prisonniers faits à la guerre, et par les sorciers, qu'on nomme *souangs* et par des personnes enlevées aux autres royaumes; ces enlèvements sont fréquents.

Le *lutuum* est entretenu par les familles descendant d'anciens serfs et aussi par d'anciens esclaves d'une conduite exemplaire, et qui ont mérité de passer de l'état d'esclavage à celui de servitude.

Chaque esclave obtient sa liberté en demandant au roi d'être admis à payer la *jinta*. On nomme *jinta* le tribut que les royaumes vassaux paient au Gouvernement de la colonie, mais il faut que le maître de l'esclave donne son consentement pour que cette libération puisse avoir lieu.

Il est très-rare qu'un Timorien s'oppose à ce que son esclave obtienne sa liberté, dès que celui-ci est un des anciens de la maison et qu'il s'en rende digne par sa bonne conduite. Ce ne sont que ceux, qui sont arrivés depuis peu de temps, qui éprouvent des difficultés à ce sujet.

Il y a quelque chose de singulier dans ce passage d'état

d'esclavage à celui de liberté. Si l'esclave, qui obtient la liberté par le paiement de la *jinta*, de manière que nous l'avons décrit, a appartenu à un homme du peuple, il passe à la 2me classe (peuple), ce qui est assez naturel; mais pour peu qu'il ait été l'esclave d'un datto, il entre immédiatement dans la 1e classe, et de cette manière l'esclave de la veille devient aristocrate le lendemain.

C'est là une règle générale, à laquelle il n'y a qu'une exception. L'esclave, obtenant sa liberté passe de suite à la classe à laquelle son maître appartient; mais dans le cas que ce maître fût roi, l'esclave libéré ne saurait entrer dans la classe des princes; il devient simple Datto: règlement nécessaire pour qu'un jour un ancien esclave ne puisse être nommé roi.

Lutuum. — On donne ce nom à la réunion des familles qui sont obligées de servir la maison du roi, de cultiver les champs, appartenant à la maison royale, et de se prêter à tous les services que le roi pourrait exiger d'eux.

Le *lutuum* n'est pas la propriété du roi, mais celle du royaume. Le roi ne peut pas vendre les personnes appartenant au lutuum, excepté dans le cas de mauvaise conduite et, ce cas existant, il faut encore que la preuve de cette mauvaise conduite soit présentée au peuple et reconnue très-valable.

On donne le nom de *Père de la maison* au serf le plus âgé du lutuum, et c'est lui qui administre les biens de la maison royale dès que le roi vient à mourir, et continue à les diriger jusqu'à ce que l'élection du nouveau roi soit faite; le *Père de la maison* n'a nul compte à rendre à ce sujet.

Les familles du lutuum vivent d'une partie du produit des champs qu'elles cultivent, plutôt en propriétaires que comme serviables à la culture des champs d'autrui. Elles n'ont qu'à subvenir aux dépenses de la maison du roi, et de tout ce qui lui reste de la récolte elles sont de droit propriétaire, sans avoir le moindre compte à rendre.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Souangs. — *Souang* veut dire sorcier; la sorcellerie est l'origine des plus grandes atrocités qui se commettent dans l'île de Timor, des choses et des faits les plus dégoûtants que l'on puisse imaginer.

Le pervers peut se venger impunément de son ennemi en le dénonçant comme sorcier ou *souang*. Cela seul suffit pour que le roi fasse, sans plus d'examen, arrêter toute la famille du supposé souang, la dépouiller de ses biens, qu'il fait donner au dénonciateur et qu'il fasse périr le chef de la famille. La récompense accordée aux délateurs rend ces dénonciations très-fréquentes, et par suite de cela on n'est guère sûr de sa propriété, de sa liberté ou de sa vie; le premier venu peut accuser une personne d'être souang, et la mort de l'accusé et l'esclavage de sa famille sont certaines.

Autrefois, dès qu'un roi fût mort de maladie, il y avait toujours quelques personnes accusées de sorcellerie. Heureusement ce cruel usage devient-il de plus en plus rare. La vengeance, ou quelqu'autre motif faisait alors choisir la victime, et de suite après la mort du roi, on disait qu'un tel avait ensorcelé le roi, en y ajoutant que par ses sorcelleries il lui avait *mangé l'âme.*

C'était presque toujours le roi lui-même qui, en se trouvant malade, disait que sa maladie avait été occasionnée par le mauvais regard d'un tel, qui était *souang.* Dès que le roi avait rendu l'âme, le soi-disant *souang* fut arrêté, on l'attachait à un tronc d'arbre, qu'en abattant on faisait tomber sur la victime, de manière à l'écraser. Le bois du même arbre devait servir à en faire la bière du cadavre royal. Dans d'autres royaumes on assommait le *souang*; dans d'autres encore on le fusillait, ou on l'enterrait tout-vif.

On raconte que du temps du gouverneur Almeida Macedo, par suite de la mort d'un roi de Motahe toute une famille a été jetée toute vive dans un puits, qu'on a comblé après.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Et cela s'est passé à portée d'un coup de fusil de Dilly, sans que les autorités portugaises eussent connaissance de cette atrocité. On montre encore les squelettes de ces pauvres gens, victimes d'un crime imaginaire.

Décès et funérailles des rois. Lorsqu'un roi a poussé le dernier soupir, sa famille fait rassembler tous les parents du roi, qui se trouvent à l'endroit, et tout le peuple du village. Dès que tout le monde se trouve réuni, les empiriques s'approchent du lit, et après avoir tâté le cadavre, ils déclarent que le roi est mort. A cette nouvelle tout le monde se met à crier et à faire des lamentations. Les Datto's réunis en conseil, ordonnent le deuil de sept jours, durant lesquels tous les travaux des champs cessent, et tout le monde s'abstient de mâcher le bétel et l'arèque, et cela à cause de ce que ces substances rendent la bouche et les lèvres rouges. Il faut que la bouche ait la couleur naturelle, pour montrer un deuil véritable. Tout le peuple s'habille de noir; les hommes se coupent les cheveux et les femmes délient les leurs, en les laissant ainsi flotter sur le dos.

Le cadavre du roi est déposé dans une lourde bière et ensuite exposé dans le salon, où les pleureuses pleurent nuit et jour. Lorsque la nouvelle de la mort du roi est proclamée par les empiriques, les Datto's font partir des messagers pour tous les royaumes où le roi avait des parents, pour y annoncer que le roi, leur proche-parent, est très-malade, et qu'il faut qu'ils viennent pour garder le malade.

Les sept jours de deuil passés, les Datto's ordonnent que le peuple reprenne ses travaux, et la bière dans laquelle se trouve le cadavre du roi est fermée; mais on la laisse pourtant dans le salon, sous la garde des officiers de la garde et sous celle des esclaves. C'est alors que la famille du roi quitte la maison, pour aller s'établir dans une autre.

Quelque temps plus tard les parents du roi arrivent de l'étranger; on les conduit avec les autres au salon, où est le cadavre;

PERPUSTAKAAN NASIONAL

et en présence de tout le peuple, la bière est ouverte et l'on montre le cadavre aux parents du mort. Tout le monde se met de nouveau à crier en voyant le cadavre, et après beaucoup de lamentations ils s'en vont, après avoir fixé de jour le l'enterrement, qui n'a généralement lieu qu'une année plus tard.

Souvent on procède à l'élection du nouveau roi avant l'enterrement du dernier; mais d'ordinaire on attend que le mort soit enterré pour élire le nouveau roi.

Lorsque les parents arrivent pour enterrer le défunt ils amènent des buffles, des moutons, et des porcs, lesquels avec le riz qu'ils ont apporté est présenté en cadeau à la famille du mort, pour qu'elle puisse subvenir aux frais, occasionnés par tout ce monde invité aux funérailles, frais énormes qui ruinent beaucoup de familles, si elles ne sont pas secourues par leurs parents.

Au jour fixé pour l'enterrement, le peuple, les parents du mort et leur suite se rendent à la maison du roi mort, et se mettent en procession pour le cimetière en pleurant, en gémissant et en vantant les vertus du mort, le tout accompagné de cris incessants et horribles à entendre.

Après que la bière a été descendue dans la fosse, tous les assistants retournent chez la famille du défunt, et c'est alors que commence le banquet, qui se prolonge quelquefois durant plusieurs jours. Le nombre de buffles, de moutons, de porcs et quelquefois de chevaux, tués pour ces sortes de banquets, est incroyable.

A la fin de cette fête funéraire, les parents et leur suite se retirent, et les Datto's du royaume avec les habitants du village se rendent auprès de la famille pour faire leurs condoléances et distraire les affligés. Cette acte occasionne de nouveau des banquets, des fêtes et des danses interminables, qu'on nomme *tabedoe*.

Tabedoe. — Toutes les femmes timoriennes, les vieilles, les

jeunes et même les enfants dansent le *tabedoe;* il n'y a que celles qui ne possèdent pas de tambourin, qu'on nomme *bâba*, qui ne prennent pas part au *tabedoe*. Le tambourin, *bâba*, a la forme d'un cône tronqué, ayant à la base une peau de mouton très-tendue, sur laquelle on frappe avec les doigts, ce qui produit un son semblable à celui du tambour. On prend le *bâba* sous le bras gauche, en l'attachant avec un fil à l'épaule. Il y en a d'un travail plus recherché, d'autres qui sont plus simples; il y en a de grande ou de petite dimension; mais le plus souvent ils n'ont que douze pouces de long.

Si les femmes se réunissent pour le *tabedoe*, les plus lestes se mettent à la file, et en frappant bien vîte sur les tambourins, elles forment un cercle, en marchant avec une énorme vîtesse. Les autres suivent alors leur exemple et le cercle s'étend toujours davantage. La danse se réduit presque partout à une marche à la ronde au son du tambourin; mais il y a des royaumes où l'on forme des lignes, des colonnes, ou bien l'on se meut en spirale ou en cercle concentrique, etc.

Pour les Timoriennes le *tabedoe* est une danse plus vertigineuse et plus entraînante que la valse ne l'est pour les Européennes. J'ai vu des Timoriennes qui dansaient tout un jour et continuaient durant la nuit entière, ne prenant que quelques instants de repos, et cela, le jour en plein soleil, entourées de nuages de poussière étouffante.

Quand le gouverneur de Timor visite l'intérieur de l'île, on fait le *tabedoe* à la porte de la baraque, où il est logé, et fût ce que son séjour durât jusqu'à trois jours, le *tabedoe* n'est jamais interrompu, ni jour ni nuit. On remarque avec étonnement de quels efforts les Timoriennes sont capables, dès que le tambourin les invite à la danse; elles en sont comme enivrées ou exaltées.

Il y a des royaumes, mais en petit nombre, où les hommes dansent le *tabedoe;* leur danse ne diffère de celle des femmes,

qu'en ce qu'elle est moins bruyante et moins légère.

Dans le *tabedoe* des femmes il y a des garçons ou des hommes, qui sautent autour du cercle en criant, en gesticulant, en faisant des grimaces et en faisant vibrer une épée ou une zagaie. Ces hommes sont richement habillés, et on les nomme *assuäi* (des braves) et leur danse se nomme *Lore.*

Le serment d' hommage d'un roi. Tous les rois de Timor doivent prêter serment d'hommage entre les mains de tous les gouverneurs de Timor. Dès qu'un roi arrive à la capitale pour prêter le serment, il en donne connaissance au sécrétaire du gouvernement, pour que celui-ci en prévienne le gouverneur, lequel fixe le jour de la cérémonie.

Tous les chefs de bureau et les commandants des forces militaires reçoivent l'ordre d'assister à la cérémonie. Au jour et à l'heure fixés ils se trouvent chez le gouverneur; on y voit aussi une garde d'honneur avec le drapeau; cette garde fait placer deux sentinelles à la porte de la salle, où l'on remarque le portrait de S. M. sous un dais. Le roi et sa suite se mettent en route vers la résidence du gouverneur. Dès qu'ils sont venus jusqu' à la porte de la grande salle, le roi et les datto's se séparent du peuple, qui ne peut entrer que par la porte latérale; ces gens amènent des buffles, des moutons, des poulets, du sandal ou de la cire; c'est ce qu'on nomme *serpinam*, ce qui veut dire cadeau. Le peuple qui conduit le *serpinam* crie horriblement, et ne cesse de crier qu' à la porte de la résidence. Lorsque le roi et ses datto's passent devant la garde, celle-ci présente les armes, et le tambour fait entendre la marche militaire. Dès que tout le monde est réuni, le gouverneur, en grande tenue, vient se mettre sous le dais, à côté du portrait de S. M., et fait entrer dans la salle les employés, lesquels après avoir fait leurs salutations, se placent des deux côtés de la salle; ensuite viennent le roi et ses datto's qui saluent le gouverneur et se rangent au fond de la salle. Après

PERPUSTAKAAN NASIONAL

cela, le Gouverneur appelle le roi et le sécrétaire du gouvernement, et tous deux s'agenouillent aux pieds du Gouverneur. Le sécrétaire fait lecture, dans le livre des régistres, du serment d'hommage, qui est répeté à haute voix par le roi, ayant la main droite sur l'Evangile, posé sur un tabouret. Dès que la lecture, etc. est finie, le Gouverneur fait lever le roi et le sécrétaire, il adresse en même temps la parole au roi et lui dit quelque chose relativement à l'acte qui vient de se passer. Ensuite le Gouverneur quitte la salle, suivi de tous les assistants.

Lorsque le Gouverneur a passé dans l'autre salle, le sécrétaire lui présente le livre des régistres des serments. Le roi, les Datto's et tous les employés y apposent ensuite leur signature. Cet acte accompli, le Gouverneur passe dans la salle à manger, où tout le monde l'accompagne, les Datto's exceptés; ceux-ci attendent jusqu' à ce qu'on les appelle. Dans la salle à manger l'aide-de-camp offre un verre de vin au Gouverneur, un autre au roi, et les employés s'en servent eux-mêmes. Quand tout le monde est servi, le Gouverneur adresse quelques mots au roi, et boit à sa santé. Après cela on introduit les Datto's; on leur verse du vin, et le Gouverneur porte une seconde santé à la prospérité du royaume. Durant tout ce temps, le peuple, qui a accompagné le roi et qui se trouve près de l'office, ne ménage pas l'eau-de-vie. Le Gouverneur répond au cadeau, que le roi lui a fait amener, par un cadeau de bracelets, de mouchoirs, de sarons, etc., de thé et d'eau-de-vie. L'officier-commandant ou en charge ordonne au peuple de se charger de ce cadeau.

Le roi, accompagné de sa suite, quitte la résidence avec un salut de cinq coups, tirés des canons de la forteresse, et c'est de cette manière que finit la cérémonie du serment d'hommage, que tous les rois de Timor doivent prêter entre les mains de chaque Gouverneur.

Agriculture. — Le peuple de Timor n'est pas un peuple chas-

seur, ni pêcheur, ni pasteur; c'est un peuple d'agriculteurs et de commerçants; il vit du produit de ses terres et du petit commerce, qu'il fait avec les Portugais établis dans l'île, et avec les étrangers, qui fréquentent les ports.

L'agriculture chez les Timoriens est encore dans son état primitif. Les plus simples instruments de labourage leur sont inconnus; ils ignorent l'avantage des engrais, et ils se bornent à faire brûler les herbes, qu'ils arrachent aux champs, et que par suite de leur paresse naturelle ils ne veulent pas transporter dans d'autres lieux. Les Timoriens ne se servent pas de la bêche, mais d'un morceau de bois pointu, avec lequel ils labourent la terre.

Le Gouverneur actuel a tout mis en œuvre pour améliorer le misérable état de l'agriculture, en faisant distribuer des bèches et d'autres instruments, et aussi en faisant enseigner au peuple la manière de s'en servir.

Le même Gouverneur entreprend d'introduire à Timor la charrue et autres araires, et espère de réussir. Il a fait fabriquer ces instruments, dresser des buffles et labourer un petit champ; tout cela a excité l'admiration des Timoriens, qui sont accourus pour voir ce simple travail.

Le Gouverneur a l'intention de faire labourer un champ d'après ce système, et il est probable que les habitants de Dilly suivront cet exemple, et apprendront ainsi à se passer du grand nombre de buffles, qu'il leur faut pour préparer les risières.

La culture du maïs est celle qui est la plus générale dans l'île de Timor; le maïs s'appelle *jangan*; après elle vient la culture du ris, qu'on nomme *nèlle*, lorsqu'il n'est pas pelé.

Le maïs forme la principale nourriture des Timoriens. Ils le mangent cuit ou rôti. Le ris n'est consumé que dans les royaumes où il est cultivé. Là où il n'y en a pas, l'on se contente de maïs, et l'on n'achète pas un cati de ris. Il y a une sorte d'exportation pour le maïs; c'est pour l'Australie qu'ont

été expédiés quelques milliers de picols il y a quelques années. Il n'y a pas d'exportation pour le ris; on en importe au contraire un peu pour subvenir au déficit de la production.

On cultive aussi à Timor le blé, mais en si petite quantité, que la production ne suffit pas à la consommation qu'en font les habitants aisés de Dilly, et les soldats Européens du bataillon, appelé Défenseur. Malgré la demande continuelle de cet article, la production n'a pas augmenté; ce qui donne encore une preuve du peu d'aptitude du peuple à un travail sérieux; il ne travaille que lorsqu' il est obligé de travailler. Les besoins de ce peuple sont en petit nombre, et n'augmenteront pas de si tôt, et puisque l'intérêt n'a pas le pouvoir d'aiguillonner ces peuples, il n'y a pas d'autre mobile pour les faire travailler et avancer dans l'agriculture, que l'entremise du pouvoir, qui use de sa force.

C'est sur cette base que le gouvernement a assis son système et ce système commence à avoir des résultats.

Nous désirons parler de la culture du café; mais on nous permettra de faire quelques réflexions préalables, pour parler ensuite de ce système.

Les exportations de Timor se réduisent à quelques centaines de chevaux, à quelques centaines de picols de sandal, à de la cire, et parfois à quelques milliers de picols de maïs pour l'Australie. Il est évident que dans une possession où l'exportation se réduit à ce que nous venons de dire, le développement du commerce, et par suite de cela les progrès de la civilisation deviennent impossibles.

Une des choses qui ont le plus surpris le nouveau gouverneur, a été de voir des navires, chargés de marchandises, arriver dans le port, et s'en aller avec la cargaison entière, faute d'acheteurs; le manque d'argent n'en était pas la seule cause, on n'avait pas à donner, en échange des marchandises Européennes, assez de productions du pays.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Le café est, de toutes les productions de Timor, celle qui est la plus recherchée; et cependant, malgré cela la production en est insignifiante, et l'exportation de cet article ne figure presque pas sur la liste des recettes de la douane.

Quelques Gouverneurs avaient déjà compris que la prospérité de Timor dépendrait en premier de l'agriculture, et que la culture du café en formerait la base; c'est pour cela qu'ils ont essayé d'encourager cette culture en arrangeant de petits jardins à Dilly et en conseillant aux rois de faire cultiver le café; mais les résultats de ces tentatives n'ont abouti à rien. Le gouverneur actuel a compris, commes ses prédécesseurs, que la prospérité de Timor dépendrait principalement des progrès de l'agriculture, mais au lieu de les imiter dans leurs essais infructueux, il a adopté un autre système.

Le Gouverneur a la conviction intime de ce que les Timoriens ne travailleront que par la force; il a donc fondé son système sur la contrainte, en adoptant le plan suivant:

Parmi les royaumes, obéissant à l'autorité Portugaise, il a choisi ceux qui lui semblaient les plus propres à la culture du café, et il a envoyé aux rois de ces états l'ordre de préparer, chacun dans son domaine, une grande étendue de terrain, pour en faire une plantation de caféiers; ces rois seront obligés de rendre ces terrains au gouvernement à des prix déterminés. La promesse d'achat était urgente, afin que ces peuples fissent le travail de bonne volonté.

Après avoir fait émaner ces ordres, le Gouverneur a envoyé des employés du Gouvernement dans ces pays; ils étaient munis de semences et d'instruments aratoires, pour les partager entre les dits royaumes, et en outre ils avaient l'ordre de diriger les travaux de la culture.

L'épreuve a réussi presque partout. Dans quelques royaumes cependant les ordres du gouverneur n'ont pas été mis en exécution, et ne le seront qu'après que nous aurons ici des forces suffisantes

pour contraindre ces peuples. Ce sera alors, qu'en développant la culture du café et en adoptant le système du monopole, que Timor ne pourra non seulement subvenir à ses dépenses, mais que l'île pourra encore donner un grand profit à la mère-patrie.

Le système du gouverneur se fonde sur le monopole de l'exportation, réservé au gouvernement, et la différence entre le prix d'achat et celui de la vente sera du plus grand intérêt pour l'état.

On trouve dans ce système deux choses, qui ne sont pas bien reçues en Europe: ce sont le monopole et la contrainte. La science économique et la bonne politique les condamnent, il est vrai; mais il faut bien connaître les circonstances d'un pays pour décider ensuite si les principes de cette économie et de cette politique peuvent être applicables au pays en question. La vérité en théorie n'est pas toujours conforme à la vérité en pratique. Et nous ne craignons pas d'avancer que l'application des principes les plus avancés de la science économique dans un pays tel que Timor serait très-désastreuse.

Les nations de l'Europe n'ont pas passé d'un coup de l'état sauvage à la pratique des principes par lesquels elles sont régies aujourd'hui, mais elles ont passé par différentes phases, jusqu' à ce qu'elles se soient trouvées en état de recevoir les institutions modernes, les lois qui régissent la politique et l'administration, l'économie sociale et le crédit. Eh bien, ceux qui veulent que dans les colonies tout le contraire ait lieu, veulent absolument l'impossible.

Les peuples, arrivés à un certain dègré de civilisation, feront des progrès indépendamment de l'initiative gouvernementale; mais les peuples arriérés ne peuvent pas se passer de cette initiative. Désire-t-on leur faire faire des progrès, il est urgent que l'autorité commence le mouvement, donne l'impulsion avec une main de fer, sans quoi ces peuples inertes ne s'arracheront pas aux plaisirs de l'oisiveté.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Nous nous sommes un peu étendus sur ces considérations. Reprenons notre sujet.

On cultive à Timor des pommes de terre et des haricots de différentes qualités; mais en si petite quantité, que le produit suffit à peine à la consommation. La culture des fruits est généralement peu soignée.

La nature y fait tout; mais l'homme n'y fait rien. Le cocotier, qui est ici d'une production admirable; la banane, l'orange, le mangga, la goyave, le melon, le melon d'eau, l'ananas, le canari, le fruit auquel on donne le nom de pain, la châtaigne, le jaca, le mendobi, la grenade, le raisin, et beaucoup d'autres fruits ne se trouvent guère que dans les jardins de Dilly, et il est très-rare de les voir au marché.

Dans quelques royaumes on cultive les choux cabus, qui sont excellents; aussi des citrouilles, et dans les potagers de Dilly on remarque la laitue, la chicorée, la rave, le tomate, les pois et le piment.

Nous avons déjà parlé de la grande consommation de maïs; d'après cela nous devrions nous attendre à voir fleurir la culture en grand de ce céréale; et cependant il n'en est nullement ainsi. On fait un enclos, on brûle les herbes, on attend les premières pluies, on pioche la terre avec des morceaux de bois pointus, on jette la semence dans la terre, et puis on s'occupe à arracher l'ivraie, qui paraît de temps en temps. Dès que le maïs peut être récolté on coupe la canne, on arrache les épis, qui sont portés au marché, tandis que le laboureur ne se réserve qu'une petite quantité du produit de son champ.

La culture du bled se fait à peu près de la même manière.

La culture du ris est un peu plus difficile, et l'issue en est assez douteuse, à cause du grand nombre de buffles, qu'on emploie pour préparer les risières. Ces risières s'appellent *varzeas*. Elles sont toujours dans la proximité d'un ruisseau, qui sert à alimenter un petit canal d'irrigation, qu'on nomme *eaux* et qui arrose toutes les risières.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Afin de bien préparer le terrain, on y introduit l'eau du canal, et quelques jours après, lorsque la terre est bien trempée, on y fait entrer un grand nombre de buffles, que l'on chasse de part et d'autre dans le terrain, jusqu'à ce que ce terrain soit un bourbier véritable. Quand il se trouve dans cet état, on jette la semence dans les sillons, en y laissant l'eau jusqu'à ce que les épis commencent à jaunir. Alors on fait découler l'eau, et l'on attend la saison de la récolte. On coupe les tiges, on les entasse et ensuite on les met sur l'aire, pour être foulés par des chevaux, afin de séparer les grains de al paille.

Timor produit trois sortes de ris: le ris blanc, rouge et noir; le dernier est cependant très-rare.

La production du ris à Timor monte à 31 m. chaque bonne année.

La récolte du ris donne parfois l'occasion d'une fête, nommee *sallalah*; cette fête a les plus grands attraits pour les Timoriens; je crois bien qu'ils l'aiment tant à cause du pèle-mèle des deux sexes: les femmes et les filles y prenant aussi une part fort active. Dès que le propriétaire d'une risière veut donner le *sallalah*, il y fait inviter ses connaissauces, et il leur donne à souper. La nouvelle d'une fête *sallalah* se répand bien vite, et tout le peuple, hommes et femmes, accourt pour y prendre part, tous habillés de leurs plus riches habits. Tous les arrivants se rendent immédiatement dans l'aire et en se tenant par la main ils font la ronde, en sautant à droite et à gauche; cette danse est accompagnée d'un chant monotone, ou plutôt de cris à en perdre l'ouïe. Le trépignement de tout ce monde sur les épis de ris en sépare les grains. Le propriétaire distribue beaucoup d'eau-de-vie au peuple, qui, s'animant par cette boisson, saute et trépigne toujours avec plus de vitesse et de force et jette de plus hauts cris.

Le *sallalah* commence le soir et ne finit que dans la ma-

PERPUSTAKAAN NASIONAL

tinée. Lorsque le peuple harassé, brisé de fatigue se retire de l'aire, on y fait de nouveau entrer des chevaux.

Langue. — On parle beaucoup de dialectes à Timor; un de ces dialectes est le plus répandu; on le nomme la langue *Teto*, qui est en usage parmi les habitants de Dilly et dans la plupart des royaumes de l'est de l'île. Le *Teto* est une langue bien pauvre; mais elle est pourtant la plus riche de toutes celles qu'on parle à Timor. Le *Teto* pourrait être plus répandu et plus riche en mots; mais la faute en reste à nous autres, Portugais. — C'est le système des Portugais de forcer les peuples de leurs colonies à parler leur langue, d'où résulte parfois une trés-grande confusion. Des sauvages, qui ont un langage, n'ayant aucune ressemblance avec le Portugais, n'apprennent que très-difficilement notre langue, et par suite il est bien rare de rencontrer dans l'intérieur de l'île des individus qui sachent parler le Portugais.

Si nous avions eu la bonne idée de faire publier un dictionnaire de la langue *Teto*, et si nous obligions les employés à apprendre cette langue; si nous avions créé des écoles où l'on pût apprendre le *Teto* et le Portugais, la première se serait perfectionnée et toutes les deux auraient été généralisées; les indigènes apprendraient bien vîte le *Teto*, parce que cette langue a beaucoup de ressemblance avec les autres dialectes de Timor.

Nous nous bornerons à ce peu de mots au sujet des langues et des dialectes, parlés à Timor. La philologie n'étant pas notre spécialité, nous passerons à un autre sujet.

FORCE ARMÉE.

La force armée de la possession Portugaise dans l'île de Timor se compose d'un bataillon, comptant actuellement 130 hommes, desquels 60 sont Européens, et 20 Indiens, et tout le reste est composé de Timoriens. Cette troupe est assez bien armée et équipée; sa discipline est aussi assez bonne.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Parmi les 60 Européens il y a un corps d'artillerie, de 20 hommes attachés au bataillon. Dilly a encore une force irrégulière de 600 hommes, divisée en trois compagnies, qu'on nomme *moradores*, les demeurants, de Bidau, de Moradores et de Licco.

Ces compagnies, d'une force inégale, sont habillées à la mode indigène et armées de fusils. Les commandants de ces compagnies ont le grade de major, et leur uniforme est semblable à celui des majors de l'armée Portugaise.

Les officiers de ces trois compagnies, qui sont en grand nombre, étaient autrefois mis à la manière du pays, c'est-à-dire qu'ils allaient les jambes et les pieds nus; mais le Gouverneur actuel a déterminé qu'ils seraient obligés de mettre des pantalons et de se couvrir la tête d'un bonnet.

Le Gouverneur de Timor nomme les officiers et les commandants de ces compagnies irrégulières.

Les irréguliers sont obligés d'entrer en campagne quand le Gouvernement l'ordonne, de monter la garde et de faire le service de police et celui des marchés dans l'intérieur en temps de paix.

Ces troupes irrégulières n'ont pas la moindre discipline; elles ne savent se mettre en bataille que sur deux rangs.

Les irréguliers doivent toujours se tenir prêts à faire ce que le Gouverneur leur ordonne; ils ont toutes les guerres que le gouvernement a à soutenir contre les peuples de l'intérieur; ils ne reçoivent ni la moindre paie, ni la nourriture.

Dans les places fortes de Batugadé et de Manatuto il y a des compagnies de *moradores*, qui ont les mêmes devoirs à remplir, aussi peu d'instruction, le même armement et le même habillement que celles de Dilly. Celle de Manatuto peut compter 56 hommes, et dans celle de Batugadé on en compte 70.

Outre ces forces, il y a dans chaque royaume une compagnie

d'irréguliers, armés de fusils et habillés à la mode du pays et commandés par des officiers indigènes, nommés par les rois.

En temps de paix ces compagnies ne sont pas de service, excepté lorsque le Gouverneur visite les royaumes; parce qu'alors elles sont obligées de monter la garde auprès du Gouverneur et de l'accompagner jusqu' à ce qu'il rentre à Dilly; de sorte que si le gouverneur visite un grand nombre de royaumes, lorsqu'il rentre dans la capitale, il se trouve accompagné d'une petite armée. Il est curieux de voir la demeure du Gouverneur entourée de factionnaires, lesquels l'accompagnent souvent partout où il se rend, absolument comme s'il était prisonnier d'état, gardé à vue. Les factionnaires, qui suivent partout le Gouverneur, sont ceux qui répondent da sa personne; ils sont postés ou à la fenêtre ou à la porte de la chambre à coucher de ce magistrat.

Il est tres-amusant d'entendre relever les sentinelles de la personne du Gouverneur. Il faudrait comprendre la langue du pays pour bien apprécier la chose; nous tâcherons de donner quelque idée de la consigne.

La sentinelle, qui est relevée, tâche de voir le Gouverneur pour le montrer à celle, qui vient faire la faction et en le lui montrant, elle dit: Tu vois l'*Embâte* (ce qui signifie le *plus grand*); il a encore son nez, sa figure, ses doigts, ses jambes, ses pieds, il est tout entier, rien ne lui manque, si maintenant quelque chose vient à lui manquer quand tu seras relevé à ton tour, tu auras la tête tranchée. Et il est bien sûr qu'on exécuterait cette abominable cruauté, parce que dans cette île on décapite les gens, sur le moindre soupçon.

Outre ces compagnies il y a dans chaque royaume une autre compagnie, qui est toujours de service, devant servir de garde aux rois.

En temps de guerre tous les royaumes sont sous l'obligation de mettre en campagne les forces armées que le Gouverneur requiert.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

La réunion de toutes ces forces se nomme *arroial*; équivalent au mot *camp*. De cette manière on peut réunir un camp de quatre à cinq mille hommes, presque tous armés de fusils.

Il y a parfois quelque chose de très-particulier dans les guerres sur l'île de Timor: c'est que souvent des royaumes, très-fidèles à notre gouvernement, fournissent le contingent, exigé par le gouverneur Portugais, et prêtent en même temps secours aux révoltés. Cela a lieu aussi souvent que le roi rebelle est parenté à d'autres rois; les Timoriens ayant adopté comme principe inviolable de toujours venir à l'aide de leur parentage; ce parentage s'appelle *vassaumône*. On concevra que ce devoir sacré chez les Timoriens et dont ils ne départiraient pour aucune raison imaginable, rend très-difficile l'appaisement des troubles. Quoique les rois fidèles sachent très-bien qu'ils auront des châtiments à subir dans de telles occasions, ils voudront plutôt encourir tout danger, que de manquer aux exigences du *vassaumône*. Puisque presque tous les rois de Timor sont unis par des liens de parenté, on verra toujours des troupes auxiliaires dans les camps des rebelles, qui y ont été envoyés par les mêmes rois, qui fournissent leur contingent à Dilly.

Guerres. — Les guerres entre le gouvernement Portugais et les royaumes de Timor sont très-fréquentes. Il n'y a eu que tres-peu de gouverneurs qui n'aient pas eu à en soutenir; mais les guerres, que les royaumes se font entr'eux, sont pour ainsi dire constantes.

La politique des gouverneurs a été ne de pas se mêler de ces hostilités; ils ont laissé les Timoriens s'entre-déchirer; mais ce système de non-intervention a occasionné les plus grandes calamités. Le pays a été ravagé, les ordres du gouvernement ont été méprisés, les finances ont été ruinées, les royaumes sont devenus turbulents, et l'indifférence de l'autorité a été prise pour de la faiblesse, et par suite de tout cela le nom Portugais a perdu de son prestige.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Le Gouverneur actuel n'a pas suivi cette politique; par le moyen de la douceur, par des ordres positifs il a gagné les uns et en a imposé aux autres; il a infligé des peines très-graves à ceux qui ont rompu la paix; il a secouru quelques royaumes pour qu'ils pussent se soumettre ce qui était de leur jurisdiction; il a fait payer de fortes amendes par ceux qui se sont révoltés contre leurs chefs, en un mot il a mis en œuvre tout ce qui pourrait prevenir les guerres entre les royaumes, ou il les a fait cesser; et il a réussi: on peut assurer que jamais l'île n'a joui d'une aussi grande tranquillité.

Il y a encore assez de personnes qui n'approuvent pas cette conduite du Gouverneur; elles s'attachent encore à l'opinion qui défend aux Portugais de se mêler des affaires des indigènes. Je pense tout le contraire. Si nous sommes les protecteurs de ces peuples, nous devons nous montrer comme tels, en assurant la tranquillité, en empêchant que les plus puissants royaumes ne subjuguent les plus faibles, et lorsque ce résultat ne peut s'obtenir par de bons conseils, il ne faut pas se laisser intimider par les conséquences que pourrait avoir l'emploi de la force armée, au contraire il faut s'en servir le plus tôt possible. Nous accordons que la plus grande prudence est nécessaire dans de telles circonstances; sans elle nous serions bientôt exposés aux plus grands revers.

Les guerres à Timor sont presque généralement occasionnées par des enlèvements de personnes, des vols de bestiaux ou des usurpations de terrain. Le manque de limites bien déterminées est la cause de toutes les questions de ce dernier genre.

Nous tâcherons de donner une idée de la manière dont se passent les choses dans une guerre à Timor. Citons un exemple. Quelques personnes d'un royaume ont eu, il y a peu de temps, des démêlés avec des habitants d'un autre royaume; pour se venger les premières se jettent armées dans les terres de leurs ennemis et leur enlèvent un troupeau de buffles.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

Les personnes spoliées réunissent leurs parents, et ces forces unies courent sus aux spoliateurs; si elles les rencontrent et se trouvent supérieures en force, elles les attaquent, tranchent la tête aux prisonniers qu'elles peuvent faire, se retirent et en revenant dans leur village elles informent le roi de ce qui vient d'arriver. Le roi fait de suite partir un officier pour le royaume des agresseurs, afin de communiqueur au roi de ce royaume ce qui a eu lieu. Une pareille ambassade se nomme *ir jo-ger palavra*, voulant dire autant que: *aller faire parole.* Si les deux royaumes ont toujours été en bonne entente, s'ils sont alliés ou amis, et si les voleurs sont connus comme tels, l'affaire n'est par poussée plus loin et le tout s'arrange à l'amiable. Le royaume de l'agresseur paie la valeur du vol et quelque peu en sus pour défrayer les chefs de leurs peines; mais si les deux royaumes ont eu des querelles entr'eux, l'affaire se complique, et la question est vidée par les armes. Dans ce cas, l'ambassade de l'officier, qui a été envoyé pour *faire la parole* ne saurait réussir, il se retire et vient communiquer à son roi la mauvaise reception qu'il a eue. A cette nouvelle tout le royaume se prépare à la guerre, de même que son adversaire. On commence par implorer le secours des parents, *vassaumánes*, qui le l'accorderont pas, qu'après [illegible] si ca-deau et qu'après avoir fait un contrat, par lequel le royaume secouru s'oblige à payer en hommes, en buffles, en or, les personnes qui pourront être tuées dans la guerre.

La mission des officiers, chargés de la négociation de ces contrats, est nommée *palavra*, parole; elle dure ordinairement quelques mois, avant que les partis tombent d'accord.

Dès que les renforts des differents royaumes sont arrivés et quand toutes les cérémonies ont été accomplies, le camp est levé et l'armée se met en marche, ayant pour but le principal village de l'ennemi. Si celui-ci a pris de même l'initiative et que les deux armées se rencontrent en rase campagne, on é-

change quelques coups de fusils, et on se retire à la débandade, chacun de son côté.

Après quelque temps le parti, qui se croit le plus fort, se rassemble et sort de son inaction; il marche sur le village ennemi. De suite après l'arrivée devant ce village, on envoie un officier à la rencontre de l'ennemi; cet officier s'appelle *Táux*; il somme le *Táux* du parti contraire de se présenter. Les deux *Taux* étant en présence, commencent tous les deux par la justification de leur armée respective et se déchargent de la responsabilité de la guerre. Après cette entrevue le combat s'engage; se combat ne consiste généralement qu'en quelques coups de fusil, tirés à une distance énorme. L'assiégeant tire caché dans les brouissailles, tandis que l'assiégé se tient derrière ses fortifications. Aussi longtemps que le combat dure les femmes du village dansent le *tabedoe* et encouragent les combattants, lesquels pour montrer leur courage jettent des cris étourdissants. Cela s'appelle *coqueàda*.

Le Timorien ne combat jamais de pied ferme, ni tire son coup de fusil ou sa flèche sans sautiller. Si vous lui demandez, pourquoi il fait cela, il vous répondra que c'est afin que les balles ou les flèches de l'ennemi ne le toucheront pas.

Ces [illegible] durent ordinairement des mois entiers, et afin de donner quelque idée de ce que c'est qu'un combat entre les Timoriens, il suffira de dire que lorsqu'un homme tombe frappé à mort d'une balle, le combat cesse immédiatement.

Le Timorien trouve sa plus grande gloire dans l'enlèvement de la tête de son ennemi terrassé; aussi dès qu'un homme tombe, les braves, *assuaï*, s'avancent pour lui trancher la tête. Ceci donne lieu à une lutte très-vive, qui finit soit par l'enlèvement du cadavre par l'armée à laquelle appartenait le mort, soit par le tranchement de la tête par les ennemis Dès que le cadavre est enlevé, ou que la tête lui soit coupée, chaque parti se retire,

PERPUSTAKAAN NASIONAL

et le combat ne recommence qu'après que le mort soit enterré.

La guerre doit pourtant avoir un terme; elle finit ordinairement par la prise du village, qui est reduit en cendres, après avoir été saccagé. Les vaincus se cachent dans les brouissailles, et ils sont poursuivis et traqués comme des bêtes fauves. Les prisonniers sont presque toujours mis à mort; mais quelquefois on leur fait grâce et ils deviennent esclaves.

Si la guerre éclate entre quelques royaumes et le gouvernement Portugais, les choses se passent à peu près de la même manière, parce que jamais il n'y a eu à Timor des forces suffisantes pour châtier les rebelles. La Place, c'est-à dire le Portugal, combat les Timoriens avec des Timoriens, et les camps du gouvernement ne diffèrent pas des autres camps, qu'en ce qu'ils sont commandés par un officier de l'armée et qu'ils ont plus de force. Il est triste de voir l'honneur de nos armes confié à des hordes sauvages, et il est presque miraculeux que notre domination existe encore à Timor.

Il n'y aurait rien à redire, si nos troupes n'étaient qu'appuyées par les irréguliers; mais il y a de la honte à voir que l'armée du gouvernement ne consiste qu'en une multitude de sauvages.

Et c'est bien à cause de cela que les révoltes sont si fréquentes, et que notre domination, même dans les royaumes qui passent pour très-obéissants, est plus fictive que réelle.

Aussi longtemps que nous ne disposerons pas ici d'une force respectable pour pouvoir occuper quelques points du littoral et quelques royaumes de l'intérieur, notre domination ne restera qu'une fiction et les Timoriens ne peuvent autrement que se moquer des Portugais, qui n'ont pas une centaine d'hommes de troupes régulières et bien aguerries pour les contraindre; qui n'ont pas un vaisseau de guerre pour leur montrer les gueules de leurs canons.

Les guerres contre la Place (Dilly) se terminent toujours par

des impositions de sommes plus ou moins fortes, exigées des vaincus et de tous les royaumes, qui leur ont prêté secours. Et l'on célèbre la victoire par une fête que l'on nomme la *fête des têtes*, véritable sauvagerie, dont nous avons à parler.

Toutes les forces, qui ont composé l'armée victorieuse, se réunissent à Dilly, à un jour fixé d'avance. Tous les chefs de troupes avec leur suite sont dans la Place. Au milieu de la plaine, les prisonniers de guerre, hommes, femmes et enfants forment un cercle dans le centre duquel sont déposées les têtes coupées par les *assuai's*. Le Gouverneur sort de sa résidence, accompagné de sa suite, et se place près des têtes. Alors les *assuai's* s'avancent, dansent en chantant autour des têtes de leurs ennemis, auxquelles ils ne manquent pas de donner des coups de pied. (Cette dernière partie du programme a été interdite dernièrement). Un des rois s'approche du Gouverneur, qui lui remet un mouchoir et un cercle d'or ou d'argent, qu'on appelle *lune*; il jette ces effets au premier *assuai*, qui les reçoit en dansant toujours; cela se répète jusqu'à ce que tous les *assuai's* ont reçu des *lunes*. Alors tout le monde se retire, après avoir entassé les têtes des morts, et cela dans un endroit public, et après que le gouvernement ou un des rois ont indiqué la destination des prisonniers.

Voilà en quoi consiste la *fête des têtes*, à laquelle les Timoriens attachent une bien grande importance, importance telle qu'il serait dangereux de ne pas leur donner cette scène repugnante; l'effet de cette restriction de leurs jouissances serait d'un très-mauvais effet.

Dilly, 28 *Août* 1860.

PERPUSTAKAAN NASIONAL

ins fortes, exigées des
leur ont prêté secours.
fête que l'on nomme la
t nous avons à parler.
l'armée victorieuse, se
vance. Tous les chefs
a Place. Au milieu de
mes, femmes et enfans
l sont déposées les têtes
ur sort de sa résidence,
ies des têtes. Alors les
autour des têtes de leurs
as de donner des coups
ogramme a été interdite
du Gouverneur, qui lui
u d'argent, qu'on appelle
annai, qui les reçoit en
ce que tous les *annai's*
lle se retire, après avoir
s un endroit public, et
nus ont indiqué la de-

ions, à laquelle les Ti-
efiance, importance telle
nner cette scène repu-
jouissances serait d'un

PERPUSTAKAAN NASIONAL


PERPUSTAKAAN NASIONAL

PERPUSTAKAAN NASIONAL
REPUBLIK INDONESIA

QP CARD 10

PERPUSTAKAAN NASIONAL
REPUBLIK INDONESIA

QP CARD 10

ZAELANI

PERPUSTAKAAN NASIONAL

ZAELANI

